

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Golf : Travaux prélimi-
naires. à son extension.

80 117

DATE DE CONVOCATION

14 août 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt août

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, Mmz TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFEL, BROTEAU, BERLAND, COLLE, POUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP, MAURELLET

Excusés : MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. COLLE
TETARD par M. MONTRON

Absents : MM. LACHAUD par Me DUFOUR
POUMAILLOUX par M. BOUTET
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Golf de la Côte de Beauté, dans sa première phase de réalisation est un Golf de 9 trous. L'équilibre financier de l'exploitation ne pourra être atteint que dans le cadre de l'extension à 18 trous.

L'Office National des Forêts offre des conditions intéressantes pour le débroussaillage et le tracé des fairways.

Par ailleurs, la Ville va recevoir des fonds provenant de la récupération de T.V.A.

Il est proposé de prendre avec l'O.N.F. les accords nécessaires et d'affecter les sommes obtenues à la réalisation des travaux d'extension.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis de la Commission des Finances du 13 Août 1980,
- Vu l'avis de la Commission Touristique du 13 Août 1980

DECIDE :

- de procéder aux travaux préliminaires à l'extension du Golf et à cet effet de prendre avec l'O.N.F. les accords nécessaires.
- d'affecter à ces travaux les sommes qui seront récupérées.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
29. AOUT 1980
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT



Pierre LIS
Pierre LIS